

Courriel du lundi 16 mars 16 h00 de Solidaires Finances pour La préparation du CHSCT

Monsieur GUIN,

Solidaires Finances Publiques a été saisi pour plusieurs sujets concernant le COVID 19.

Les revendications de Solidaires Finances Publiques restent inchangées <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/300/actualite/chsct/169-decision-ddfip-30-les-services-seront-fermes-au-public.html> et certaines ont été validées par la DDFIP et par le DG à la conférence téléphonique. <https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/sante-au-travail-source-br-conditions-de-travail-source/3110-crise-coronavirus-point-dg-du-15-03-2020.html>

A ce stade, l'intervention du président de la république ce soir présage un passage en confinement total.

Nous souhaitons savoir si la réunion CHSCT extraordinaire est bien maintenue mercredi 18 mars à 9 h.

Si la réunion ne peut être maintenue, il conviendra de convenir d'une conférence téléphonique qui pourra utilement se tenir.

Nous devons débattre lors de cette réunion :

I Liste des personnes fragiles pour le COVID19

Solidaires est saisi par de nombreux agents qui se déclarent avoir des pathologies suivantes : pathologies broncho pulmonaires, pathologies cardiovasculaires, déficit immunitaire, diabète, patient greffé ou dialysé et traitement immunosuppresseur. (liste sur Ulysse National)

D'autres agents qui n'ont pas ces pathologies demandent si leur cas peut être également pris en compte.

Solidaires renvoie systématiquement à votre service RH au fin de communication et d'avis pour le docteur MARCHANDOT.

Nous demanderons pour le CHSCT, la liste exhaustive des agents qui ont fait la demande et concernant les pathologies non détaillées sur ULYSSE nous souhaitons savoir si ces agents sont bien dans le cas des personnes fragiles concernant le COVID19 ou non.

II le télétravail

Sur ce sujet, nous avons été également saisi sur plusieurs points :

- Des agents en télétravail qui gardent par ailleurs leurs enfants de moins de 16 ans ne doivent pas avoir un rendu équivalent. Certains chefs de service n'ont pas pris la mesure de la problématique. **Dans le cas contraire SOLIDAIRES demandera que ses agents soient en autorisation d'absence et plus en situation de télétravail.**
- Certains agents en situation de télétravail sont dans l'attente de la confirmation d'un télétravail à 100 %. **Un message a tous les télétravailleurs nous semble nécessaire.**
- Par ailleurs, certains agents évoquent qu'ils vont être limités dans la mise en place du télétravail à 100 % puisque toutes les applications ne sont pas éligibles. **Pouvez vous demander à la Centrale de rendre éligibles ces applications tel que MEDOC par exemple afin de pouvoir passer les écritures à distance ?**

III Cas de coronavirus dans la DDFIP

A ce stade, nous n'avons pas eu connaissance de cas COVID 19 à la DDFIP. Solidaires Finances demande à avoir communication des cas déclarés à venir afin de la mise en place de la quatorzaine des agents du site.

IV Dans l'attente d'un confinement total officiel suite au message du Secrétariat Général du Ministère du dimanche 15 mars

Le secrétariat a communiqué dimanche soir : « *les agents qui ne sont pas dans les missions prioritaires doivent rentrer chez eux.* »

Nous sommes donc dans l'attente de cette liste de missions et de l'autorisation de rentrer pour les agents qui ne sont pas prioritaires.

Pour les Tâches non prioritaires ne faudra t il ne pas les mettre en suspend afin d'éviter les interactions avec les contribuables (arrêt des actes de poursuites , etc.)

Nous souhaitons également savoir si les agents considérés comme prioritaires devront venir systématiquement sur les sites ou par roulement afin de limiter autant que faire se peut les déplacements.

Je suis joignable sur mon adresse Solidairesfip30@gmail.com

Bien cordialement

REPONSE DU DIRECTEUR

Bonsoir,

Nous prenons en compte vos différentes questions dont l'instruction est en cours (notamment sur la déclinaison détaillée des missions prioritaires/non prioritaires et leurs conséquences pour les agents).

Nous vous préciserons demain les modalités d'organisation aménagées pour le CHSCT.

Bien à vous